



**SINGLE
MARKET
FORUM**

SOCIAL ECONOMY and SOCIAL ENTREPRENEURSHIP Pioneer for a new inclusive and sustainable economy?

Actes du colloque

9 mars 2021



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfecoco](https://www.instagram.com/spfecoco)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

167-21

Table des matières

Introduction	4
1. L'économie sociale en Belgique	5
2. Projets déjà réalisés ou en cours de réalisation	5
3. Bonnes pratiques	6
4. Problèmes et défis	6
5. Autres informations utiles	7
6. Recommandations	9
6.1. Au niveau de l'UE	9
6.2. Au niveau BE	10
6.2.1. Au niveau fédéral	10
6.2.2. Au niveau régional	11
7. Remerciements	11

Introduction

Le 9 mars 2021, le SPF Economie, en collaboration avec les régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale et avec le soutien de la Commission européenne, a organisé le Single Market Forum « **Social economy and social entrepreneurship: pioneer for a new inclusive and sustainable economy ?** ».

Cet événement a rassemblé des entreprises (sociales et traditionnelles), des fédérations représentatives, des organismes de financement, la société civile, le monde universitaire et les autorités, afin de discuter des politiques passées, présentes et futures, de partager les bonnes pratiques et de discuter de nouvelles façons de penser pour mieux soutenir l'économie sociale.

Le matin, une table ronde a eu lieu sur **l'évaluation et l'amélioration de l'écosystème de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social**. Ce débat a porté sur la reconnaissance des entreprises sociales et de l'économie sociale et sur l'accès à l'aide, au soutien et au financement par les acteurs de l'économie sociale.

L'après-midi, les trois régions ont organisé chacune leur propre atelier.

La session de la Région wallonne « **Mesure d'impact, évaluation d'impact, valorisation de l'impact : quels impacts sur l'entreprise, ses parties prenantes et la poursuite de ses finalités ?** » a abordé le thème de l'impact. Elle a examiné comment les entreprises sociales peuvent mesurer leur impact et quel rôle les autorités et les bailleurs de fonds peuvent jouer.

Dans sa session « **De kracht van samenwerken is winst voor iedereen! Hoe kunnen we in tijden van COVID-19 bruggen bouwen tussen de sociale ondernemers en de reguliere economie en samen op zoek gaan naar duurzame oplossingen?** », la Région flamande a étudié la collaboration entre les entreprises du circuit régulier et les entreprises sociales.

Enfin, la session de la Région Bruxelles-Capitale « **Les enjeux d'une gouvernance démocratique des entreprises** » a abordé le thème de la gouvernance démocratique (aspects stratégiques, types de participation, traduction opérationnelle de la participation, formation à la mise en œuvre, nécessité d'un soutien législatif, etc.) et qui ne se limite pas à l'économie sociale.

Pour plus d'informations et pour consulter les sessions, veuillez visiter le site internet du [Single Market Forum](#).

1. L'économie sociale en Belgique

Concept loin d'être nouveau, l'économie sociale a longtemps été identifiée au sens large comme une alternative à l'économie de marché valorisant un modèle économique destiné à apporter une plus-value sociale et un développement durable à la société plutôt que la recherche du profit. Dans son acception moderne, elle s'affirme de plus en plus en tant que troisième secteur, aux côtés du secteur privé et du secteur public. Elle englobe tant des organisations orientées vers l'intérêt commun de leurs membres, comme les sociétés coopératives et les mutuelles, que des structures visant l'intérêt général, comme les associations et les sociétés à finalité sociale.

Sur la base de la définition européenne indicative retenue dans l'«[Initiative pour l'entrepreneuriat social](#)», la Belgique est l'un des États européens qui comptent le plus d'entreprises sociales, proportionnellement à la taille de son économie.

Le rôle déterminant joué par les entreprises sociales a été reconnu dès 1995 par la création d'un statut complémentaire de « société à finalité sociale » (SFS). En 2019, la SFS a été supprimée et remplacée par l'agrément en tant qu'« entreprise sociale » spécifiquement réservé aux sociétés coopératives. Cet agrément est obtenu à [certaines conditions](#) et accordé par le ministre de l'Économie.

En raison de la régionalisation progressive de la compétence associée à l'économie sociale, chacune des régions développe sa propre politique publique de soutien et dispose de sa propre législation. Pour plus d'informations sur les régions, voir [Sociale économie](#) (Région flamande), [Soutien aux entreprises sociales](#) (Région de Bruxelles-Capitale) et [Direction de l'Économie sociale](#) (Région wallonne).

Pour plus d'informations sur l'économie sociale en Belgique, vous pouvez consulter la page « [Economie sociale et entrepreneuriat social](#) » du site internet du SPF Economie.

2. Projets déjà réalisés ou en cours de réalisation

Un élément central des nombreuses discussions a été l'impact de la crise sanitaire actuelle. L'un des projets qui y travaille est celui de la **Coopérative de repreneuriat** bruxelloise. Un seul projet similaire est connu en Europe, à savoir en Catalogne. Cette [coopérative](#) vise à soutenir les demandeurs d'emploi ou d'autres personnes qui souhaitent reprendre une activité qui, autrement, devrait être arrêtée. Elle repose sur l'idée que la reprise après la crise du COVID ne doit pas se faire sur les ruines qui restent après la crise, mais faire en sorte que toutes les activités qui peuvent être préservées le soient.

Un autre projet réussi, qui s'est déroulé en Wallonie, est le projet [VISES](#) (2016-2019). Ce projet vise à aider les entreprises à mesurer leur **impact**. L'objectif de VISES était de développer, tester et diffuser un système de valorisation de l'impact social des entreprises sociales. Le point central de ce projet était de travailler à partir de la spécificité des entreprises sociales. La Région wallonne distribue également des **bourses d'impact social** pour aider les entreprises à mesurer leur impact social. Ces subventions s'étendent de 2020 à 2022 et concernent 42 subventions allant de 4.000 à 25.000 euros. Enfin, les mentors sont également formés pour guider les entreprises dans leur mesure d'impact, sur une base individuelle ou semi-collective.

La collaboration entre l'économie sociale et l'économie traditionnelle est fortement soulignée dans l'administration du Brabant flamand. L'objectif est de faire évoluer les entreprises classiques sans but lucratif vers une entreprise sociale investie d'une mission sociale au premier plan, tandis que les entreprises classiques à but lucratif évoluent vers une entreprise inclusive avec un objectif de profit au premier plan.

L'**administration locale** peut jouer un rôle dans cette collaboration entre les entreprises sociales et les entreprises traditionnelles de quatre façons :

1. en agissant **en tant qu'acteur**. Dans ce cadre, l'administration locale elle-même va employer des personnes éloignées du marché du travail.
2. en agissant **en tant que client** par le biais de clauses sociales dans les marchés publics. Cela peut être spécifiquement ciblé sur l'économie sociale, mais aussi en obligeant les entreprises traditionnelles à travailler avec des entreprises sociales.

3. en agissant **en tant que bailleur de fonds** et encourager la collaboration par le biais de subventions.
4. en agissant **en tant que régisseur**. Dans ce rôle, l'administration locale peut, par exemple, jeter des ponts entre les domaines politiques, faire connaître le secteur et l'offre ou endosser le rôle de courtier (www.doeners.be.)

Les exemples de collaboration entre l'économie sociale et l'économie traditionnelle laissent entrevoir des avantages pour les deux parties : accès à de nouveaux marchés, promotion de la visibilité, de la crédibilité et de la reconnaissance, réduction des coûts, accès aux capitaux d'investissement et aux partenariats d'investissement, accès aux compétences, aux nouvelles technologies et aux services innovants et augmentation de l'impact (économique, social et environnemental).

3. Bonnes pratiques

[Belgium Impact](#) est une plateforme en ligne qui a été créée en juin 2019. Elle tisse des relations entre 300 entrepreneurs sociaux afin de promouvoir l'entrepreneuriat social belge. Pour ce faire, ils informent, inspirent et créent une interaction entre différents entrepreneurs sociaux, en collaborant avec des universités, des organisations en réseau, des acteurs financiers et des autorités. À cette fin, la plateforme fonctionne sur la base de 5 piliers :

1. Histoires inspirantes : partage d'histoires inspirantes d'entrepreneurs sociaux
2. Soutien de l'écosystème : un aperçu des organisations en réseau
3. Bibliothèque centrale : contient des informations sur l'entrepreneuriat social
4. Événements : organiser des événements, des cours de formation, des ateliers, des webinaires, etc.
5. Interconnexion : organiser des rencontres entre entrepreneurs sociaux

[Lichtwerk](#) apporte son soutien aux entreprises de travail adapté et à l'industrie manufacturière dans la mise en œuvre de la technologie de fabrication assistée intelligente. Cependant, leur approche ne se limite pas à des applications pour l'économie sociale, mais dès le départ, il était prévu que leurs développements puissent également être appliqués à l'économie traditionnelle. Ils ont également travaillé avec le monde universitaire pour avoir une bonne idée de l'impact de leurs applications. Il en est ressorti que leurs applications ont des effets positifs tant sur l'économie sociale que sur l'économie traditionnelle. L'utilisation de leurs postes de travail en réalité augmentée a permis d'améliorer le bien-être des employés (moins de stress et plus d'autonomie), d'accroître la qualité (moins d'erreurs commises) et d'augmenter la productivité.

Un élément central des entreprises sociales réside dans la gouvernance démocratique de l'entreprise, telle que pratiquée par [Coop It Easy](#), par exemple. Les travailleurs jouissant de leurs pleins droits civiques et en poste depuis au moins six mois, peuvent souscrire à au moins une action. En outre, l'entreprise est gérée par un conseil d'administration et un conseil d'entreprise. Ce conseil d'entreprise est un organe de concertation et de réflexion sur toutes les questions relatives à l'objet de l'entreprise, aux objectifs sociaux et aux conditions de travail. La gouvernance démocratique de l'entreprise est perçue comme positive en ce sens qu'elle offre une plus grande transparence en permettant à chacun de s'exprimer et il permet à tous de réfléchir à l'orientation de l'entreprise. En même temps, il faut veiller à ne pas perdre trop de temps en discussions, car ce temps ne peut être consacré au client.

4. Problèmes et défis

Un premier problème auquel est confrontée l'économie sociale est qu'il y a encore trop peu de **visibilité** et de **connaissance** de la part du public sur son fonctionnement et ses valeurs. Une amélioration a toutefois été constatée ces dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire. Il s'agit notamment de **reconnaître** la diversité des entreprises sociales (elles opèrent dans différents secteurs). En outre, la coopération entre les entreprises sociales est encore trop faible, ce qui a pour conséquence que les entreprises travaillent les unes à côté des autres plutôt qu'ensemble.

En Belgique, il existe également une différence entre le **niveau fédéral et le niveau régional**. Par conséquent, les entreprises sociales doivent s'adapter en fonction du niveau auprès duquel elles souhaitent obtenir la reconnaissance, ce qui peut créer une charge administrative supplémentaire. Cette fragmentation constitue également un obstacle à l'obtention de financements pour les entreprises sociales. Cette situation s'accompagne souvent du fait que les entreprises sociales se voient refuser un financement parce qu'elles n'ont pas la bonne forme juridique ou parce qu'elles n'atteignent pas un rendement suffisant.

Ces dernières années, il est devenu de plus en plus important pour les entreprises d'être en mesure de **démontrer leur impact**, d'autant plus qu'il existe une demande croissante en ce sens de la part des autorités et du monde des affaires. Pouvoir démontrer l'impact (social) de son activité permet aux entrepreneurs sociaux de protéger leur légitimité et d'avoir accès aux ressources (financières et humaines). Cependant, les méthodes utilisées par les consultants externes pour mesurer l'impact ne sont souvent pas adaptées aux entreprises sociales. Cela met la pression sur les entreprises sociales pour qu'elles mesurent leur propre impact, ce qu'elles sont souvent incapables de faire en raison d'un manque de savoir-faire/ressources.

Un élément clé pour faire avancer l'économie sociale et les entrepreneurs sociaux est la **collaboration avec l'économie traditionnelle**. Cependant, à l'heure actuelle, certains obstacles entravent encore cette coopération :

- le manque de visibilité de la coopération et la peur de faire connaître une coopération ;
- une perception de différences culturelles et idéologiques entre les deux économies ;
- des styles de relations publiques, des styles de gestion, des processus et des relations avec les parties prenantes différentes ;
- une utilisation de structures financières et d'objectifs de profit différents ;
- un manque de ressources pour mettre en place la coopération ;
- la crainte d'une récupération sous la forme de social/green washing¹ ;
- des différences au niveau de la taille des entreprises.

Au sein de l'**UE**, il est nécessaire d'améliorer la **reconnaissance des entreprises sociales**. Actuellement, seuls deux types de sociétés sont reconnus, les sociétés sans but lucratif et les sociétés commerciales. Par conséquent, les entreprises sociales qui se situent entre ces deux catégories ne sont pas reconnues.² En outre, il existe des différences entre les États membres en termes d'avantages fiscaux, de cadre juridique et de stratégies nationales d'économie sociale. En conséquence, le marché unique européen est **fragmenté** et il est difficile pour les entreprises sociales d'y opérer, car elles doivent tenir compte de 27 législations différentes. Ces différences nationales se retrouvent dans les [études de mapping](#) réalisées par la Commission européenne.

5. Autres informations utiles

Au cours des différentes sessions, des sondages ont été organisés pour les participants afin de se faire une idée de leurs connaissances et de leurs points de vue sur l'économie sociale et les sujets abordés. Voici quelques résultats marquants.³

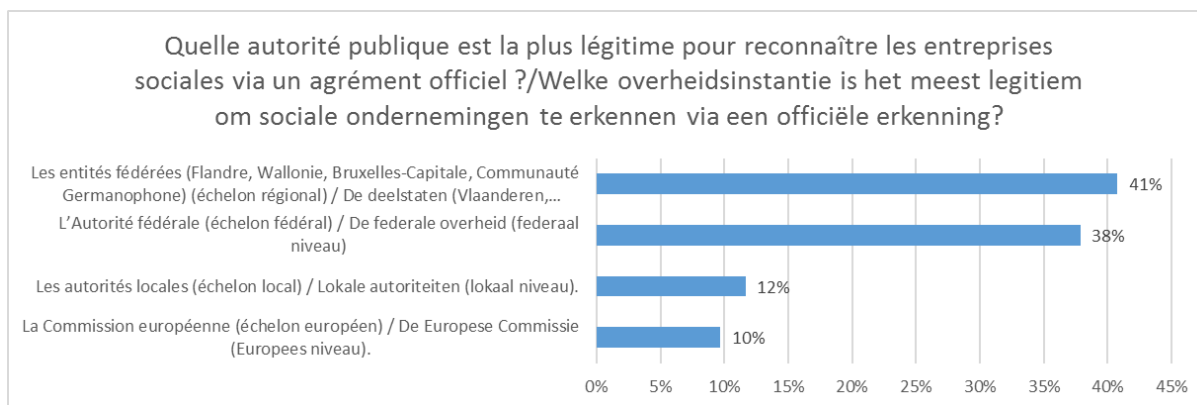
Interrogés sur la **reconnaissance officielle des entreprises sociales**, la majorité des répondants (41%) estiment que les régions sont l'autorité publique la plus légitime. Cette proposition est suivie de près par

¹ Le social ou greenwashing est un procédé de marketing ou de relations publiques utilisé par une organisation dans le but de se donner une image de responsabilité sociale/écologique trompeuse (source : wikipedia).

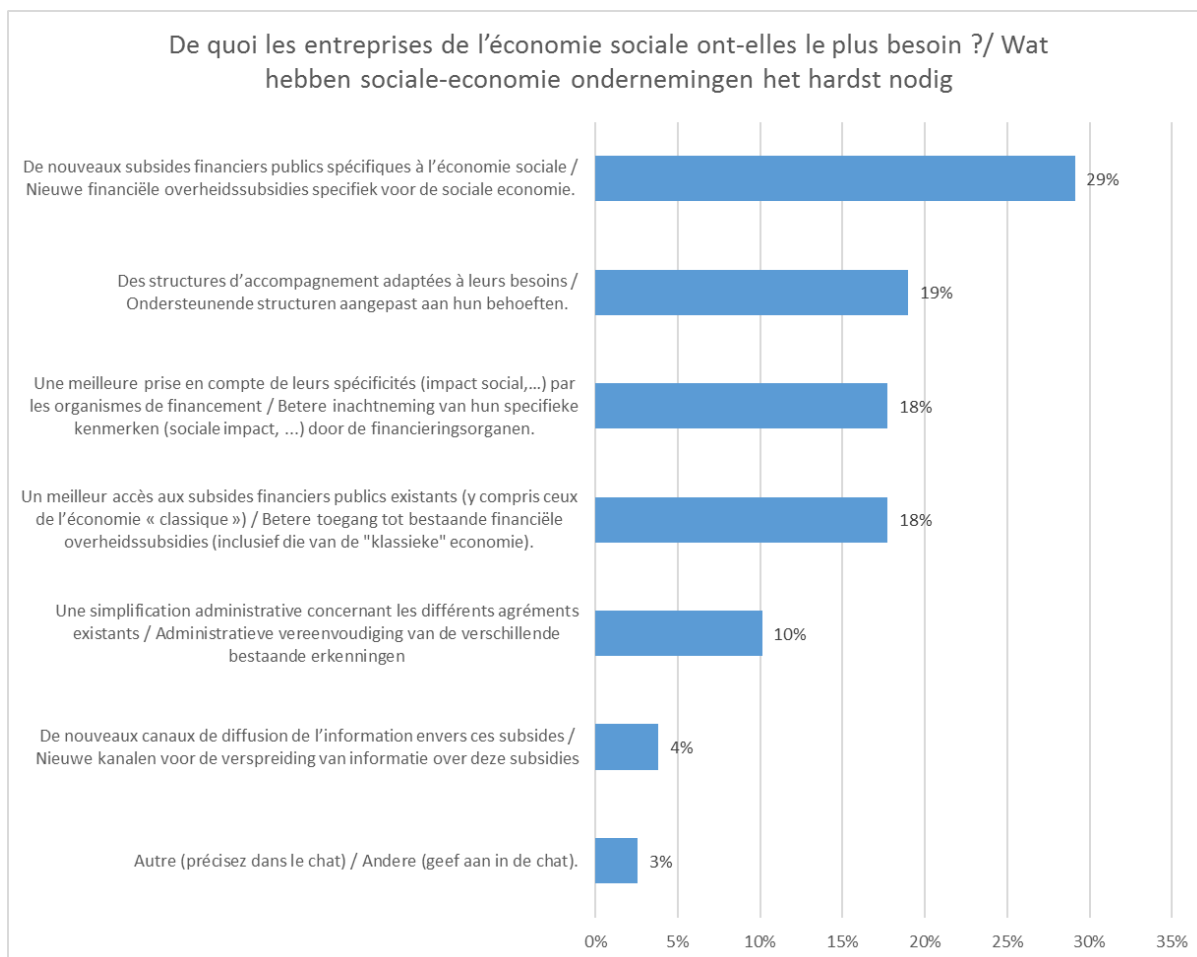
² Depuis l'adoption de son ordonnance du 23 juillet 2018, la Région bruxelloise fait cependant partie des rares exceptions autorisant également l'agrément de personnes morales de droit public, comme les CPAS.

³ À leur lecture, il est important de tenir compte du fait qu'il s'agit des opinions des participants aux sessions en question et donc de résultats non représentatifs. Les deux dernières questions concernent les sondages réalisés lors des workshops organisés par les Régions. Comme ces derniers se sont déroulées en même temps, il s'agit d'un groupe cible plus restreint par rapport aux deux premières questions provenant de la session du matin. Il est également possible que toutes les personnes ayant assisté à la session n'aient pas répondu au sondage.

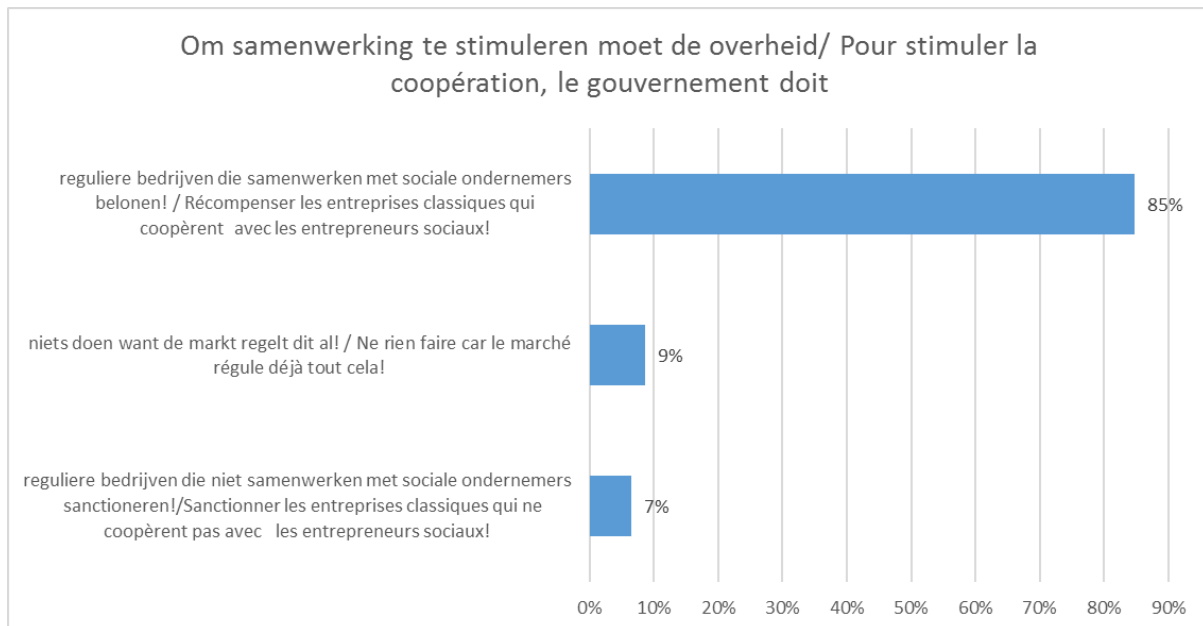
les autorités fédérales (38 %). Les autorités locales et la Commission européenne arrivent en queue de peloton avec respectivement 12 % et 10 % (103 réponses).



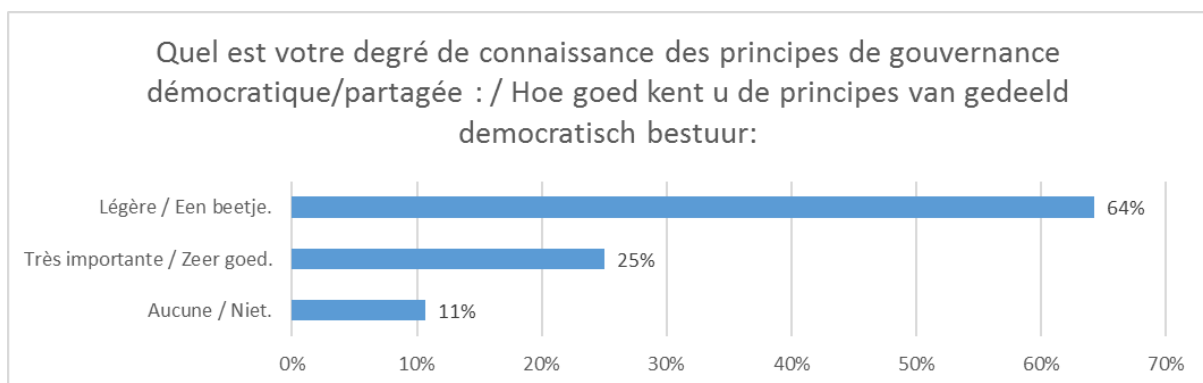
Lorsqu'il s'agit de savoir **ce dont les entreprises sociales ont le plus besoin**, la majorité des répondants ont choisi de nouvelles subventions financières publiques spécifiquement destinées à l'économie sociale (29 %). Viennent ensuite les structures de soutien adaptées aux besoins des entreprises sociales (19 %), une meilleure prise en compte des spécificités des entreprises sociales par les organismes de financement (18 %) et un meilleur accès aux aides financières publiques existantes (18 %) (79 réponses).



Une question a ensuite été posée sur la **collaboration** entre l'économie sociale et traditionnelle et sur la manière dont les autorités peuvent la stimuler. La grande majorité (85 %) des répondants pense que les autorités devraient récompenser les entreprises traditionnelles qui travaillent avec des entrepreneurs sociaux (46 réponses).



Enfin, les participants ont été interrogés sur leur connaissance de la **gouvernance démocratique**. La majorité (64 %) a indiqué avoir une certaine connaissance de la gouvernance démocratique, mais que cette connaissance n'est pas approfondie. 25 % ont indiqué qu'ils avaient une très bonne connaissance de la gouvernance démocratique, tandis que 11 % ont indiqué qu'ils n'en savaient rien (28 réponses).



6. Recommandations

6.1. Au niveau de l'UE

Les sessions ont appelé à une **harmonisation** de la reconnaissance des entreprises sociales au sein du marché unique européen, afin que les entreprises sociales soient mieux à même de fonctionner au-delà des frontières nationales. Dans le même ordre d'idées, il a également été mentionné qu'il n'existe actuellement aucune définition univoque de l'« entreprise sociale » au sein de l'UE. A ce titre, afin de mieux prendre en compte la réalité commune aux entreprises sociales, il a été rappelé que la reconnaissance légale européenne du concept de « profitabilité limitée » pourrait offrir une solution à mi-chemin entre la profitabilité et la non-lucrativité.

Plusieurs participants ont également recommandé de rendre les **règles européennes en matière d'aides d'État plus transparentes et plus simples**. Les administrations locales jouent un rôle important dans la mise en place d'une coopération entre l'économie sociale et traditionnelle grâce à leur proximité avec les acteurs, mais elles ont besoin de ressources suffisantes pour le faire. Elles peuvent les obtenir par le biais des règles européennes sur les aides d'État, mais elles ne savent souvent pas très bien ce qu'elles doivent faire pour en bénéficier.

À l'avenir, l'économie sociale devrait devenir un partenaire industriel traditionnel et être incluse dans la politique industrielle de l'UE. C'est ce que l'on déduit d'une étude menée en 2017-2019 sur la coopération entre les entreprises sociales et traditionnelles. Plusieurs formes possibles de coopération ont émergé de cette étude.

Il peut s'agir d'un partenariat :

- **philanthropique** : le partenaire traditionnel apporte un soutien financier) ;
- **transactionnel** : les deux parties échangent quelque chose qui contribue à des objectifs distincts) ;
- **intégratif** : les deux parties ont un ensemble d'objectifs communs ;
- **transformateur** : les deux parties alignent leurs missions pour maximiser les avantages mutuels et l'impact social.

6.2. Au niveau BE

6.2.1. Au niveau fédéral

Plusieurs intervenants ont recommandé de **jeter des ponts** entre les différents acteurs. Cela se ferait entre l'économie sociale et l'économie traditionnelle afin qu'elles puissent apprendre l'une de l'autre, mais aussi entre les autorités (fédérales et régionales) : il y a une demande pour plus d'échanges d'idées. En outre, des ponts devraient être jetés entre l'économie sociale et le public afin que ce dernier soit mieux informé de ce qu'est l'économie sociale. Parmi les suggestions pour y remédier, citons l'extension des clauses sociales dans les marchés publics, l'amélioration de la connaissance de l'économie sociale par les médias, l'invitation des consommateurs à acheter des produits de l'économie sociale et l'intégration de l'économie sociale dans les cours d'économie (afin que les étudiants apprennent qu'il existe une alternative à l'économie traditionnelle). Enfin, il existe une demande d'une interface fédérale pour traiter les questions intersectorielles de l'économie sociale et servir d'interface entre les niveaux régional et européen.

Pour améliorer l'**accès au financement** des entreprises sociales, trois solutions ont été suggérées par les intervenants.

1. Les outils/mesures en place devraient faire preuve de plus de compréhension à l'égard des entreprises sociales.
2. Il faudrait mieux informer les entreprises sociales des conditions de financement afin qu'elles soient davantage conscientes des possibilités qui s'offrent à elles.
3. Il est proposé de travailler avec des orientations qui répondent aux besoins des entreprises qui veulent croître.

Dans le domaine de la **gouvernance démocratique des entreprises**, les autorités devraient mieux soutenir l'organisation de la démocratisation et la législation visant à promouvoir la participation au niveau de la gestion et de la gouvernance des entreprises. Il a également été suggéré que les politiques publiques pourraient être plus ouvertes à la coconstruction avec d'autres acteurs de l'économie sociale qui adoptent des pratiques de participation et de gouvernance démocratique dans leurs politiques. En outre, les employés devraient être mieux préparés et encouragés à participer à la gestion et à la gouvernance de leur entreprise. Il s'agit également de revoir la formation de base et la formation professionnelle afin de promouvoir la participation et la démocratie dans les entreprises.

Il existe plusieurs modèles qui peuvent servir à mettre en œuvre une **gouvernance démocratique de l'entreprise**. Au cours des présentations, trois de ces modèles ont été discutés.

1. Un approfondissement du modèle belge de démocratie économique au niveau de l'entreprise a été proposé. Cela signifie que la délégation du personnel au sein du conseil d'entreprise (composée des représentants du personnel élus lors des élections sociales) disposerait de nouveaux droits qui sont actuellement réservés au conseil d'administration.
2. Le modèle allemand de représentation des travailleurs dans les conseils d'administration.
3. Le modèle français des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Celles-ci offrent un canal de représentation pour les différentes parties prenantes de l'entreprise.

6.2.2. Au niveau régional

La **collaboration** entre l'économie sociale et traditionnelle est apparue au cours du Single Market Forum comme un point de travail important pour l'avenir. Les administrations régionales/locales jouent un rôle important à cet égard, car elles sont proches des entreprises. Pour y parvenir, il a été recommandé de renforcer ces administrations, non seulement en termes de tâches mais aussi en termes de personnes et de ressources.

7. Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont rendu possible ce bel événement, en soutien à l'économie sociale : les organisateurs, les modérateurs et orateurs, les équipes techniques mais aussi les participants. Malgré toutes les difficultés traversées en raison des conditions difficiles imposées par la crise sanitaire, tous ont fait preuve d'une grande disponibilité et d'une positivité à toute épreuve. Nous espérons vivement que ce webinaire pourra marquer le point de départ d'un nouveau mouvement en faveur des entreprises sociales en Belgique, qui méritent d'être mises en avant et supportées dans leurs activités, au service d'une société plus durable et plus juste.